

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°1
du 9 avril 2014 à 20 heures

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le 9 avril à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : BACELJ Anna, COLOMB Nathalie, DELATOUR Daniel, GHIDELLI Alexandra, MAZET Marc, MOLARD Nicole, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, RENARD Magalie, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine

Absent excusé : Monsieur JOSSERMOZ Bernard

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Madame Nathalie COLOMB est élue secrétaire de séance.

I/Désignation des commissions

Le Maire a un siège dans l'ensemble des commissions.

Les adjoints ont un siège dans chacune des commissions rattachées à leur délégation.

Commission Finances – Personnel

- Eric Schneider, Christelle Thomasson, Nicole Molard, Géraldine Vinter

Commission Ecole

- Bernard Jossermoz, Christelle Thomasson, Anna Bacelj, Géraldine Vinter

Commission Urbanisme – Logement – Zone d'activité (UX)

- Eric Schneider, Jean-François Morellet, Bernard Jossermoz, Daniel Delatour, Marc Mazet, Nicole Molard

Sous-commission Aire de loisirs

- Eric Schneider, Nicole Molard, Serge Rousset

Commission PLU

- Eric Schneider, Jean-François Morellet, Serge Rousset

Commission Environnement (STEP)

- Eric Schneider, Jean-François Morellet, Serge Rousset

Commission Voirie – Cimetière

- Jean-François Morellet, Daniel Delatour, Marc Mazet, Nicole Molard, Serge Rousset

Commission Contrats de maintenance – Travaux

- Jean-François Morellet, Christelle Thomasson, Bernard Jossermoz, Marc Mazet, Nicole Molard

Commission Animations culturelles – Associations – Communication

- Christelle Thomasson, Anna Bacelj, Nathalie Colomb, Alexandra Ghidelli, Nicole Molard, Magalie Renard, Sandrine Roy, Géraldine Vinter

Sous-commission Communication

- Christelle Thomasson, Eric Schneider, Nathalie Colomb, Géraldine Vinter

Sous-commission Gestion Salle des fêtes

- Nicole Molard, Nathalie Colomb, Géraldine Vinter

Commission Fleurissement

- Eric Schneider, Nicole Molard, Alexandra Ghidelli, Daniel Delatour, Géraldine Vinter

2/ CCAS

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé de :

- Monsieur Bernard OLLAGNIER, Président
- Christelle Thomasson
- Nathalie Colomb
- Alexandra Ghidelli
- Sandrine Roy

Il est rappelé que les membres extérieurs (au nombre de quatre) seront nommés par le Maire, il s'agit de

- Madame Michèle Bernard, Madame Colette Bessard, Madame Monique Perret, Monsieur Robert Grand

3 COMMISSION APPEL OFFRES

Titulaires

- Bernard Ollagnier
- Jean-François Morellet
- Bernard Jossermoz

Suppléants

- Eric Schneider
- Marc Mazet
- Nicole Molard

4/ ELECTION ET DESIGNATION DES DELEGUES DES EPCI

Communauté de communes

Titulaires

- Bernard Ollagnier
- Eric Schneider

Office du tourisme Chatillon Centre

Administrateur

- Nathalie Colomb

Suppléant

- Alexandra Ghidelli

Syndicat des eaux Chalaronne

Titulaires

- Bernard Ollagnier
- Jean-François Morellet

Suppléants

- Nicole Molard
- Serge Rousset

S.C.O.T

Titulaires

- Eric Schneider
- Bernard Jossermoz

Suppléants

- Bernard Ollagnier
- Jean-François Morellet

Syndicat d'électricité de Bourg en Bresse

Titulaires

- Daniel delatour

Suppléants

- Bernard Ollagnier

Délégué extérieur

- Olivier Michelin

Syndicat des territoires rivières Chalaronne

Titulaire

- Jean-François Morellet

Suppléant

- Serge Rousset

5/DELEGUE ELU AU CNAS

Titulaire

- Bernard Ollagnier

6/CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Serge Rousset est désigné.

7/ DELEGATION DE COMPETENCE AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la collectivité pour assurer une bonne administration communale, de donner délégation sur certaines compétences, Décide, à l'unanimité des membres présents soit par 14 voix, de donner délégation au Maire pour les paragraphes :

2° de fixer, dans la limite déterminée par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 100 €.

3° de procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et pour un montant maximum de 1 000.00 €HT;

6° de passer les contrats d'assurance

7° de créer les régies nécessaires au fonctionnement des services municipaux

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts.

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux lorsque le montant du dommage n'excède pas 100 €.

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs de ses adjoints dans l'ordre du tableau de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération, conformément aux articles L 2122-17 et 18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il en sera rendu compte conformément aux dispositions de l'article L 2122-23

8/INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil municipal décide de fixer le taux d'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints comme ci-dessous :

| NOM DE L'ELU | FONCTION | TAUX INDEMNITE |
|------------------------|--------------------------|----------------|
| Bernard OLLAGNIER | MAIRE | 26.50 % |
| Eric SCHNEIDER | 1 ^{ER} ADJOINT | 7.50% |
| Christelle THOMASSON | 2 ^{EME} ADJOINT | 7.50% |
| Jean-François MORELLET | 3 ^{EME} ADJOINT | 7.50% |
| Bernard JOSSERMOZ | 4 ^{EME} ADJOINT | 7.50% |

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Le tour de garde pour les élections européennes du 25 mai :

| 8h00/10h00 | 10h/12h | 12h/14h | 14h/16h | 16h/18h |
|--|---|--|---|---|
| Bernard OLLAGNIER Anna BACELJ Géraldine VINTER | Christelle THOMASSON Alexandra GHIDELLI Nathalie COLOMB | Jean-F. MORELLET Serge ROUSSET Nicole MOLARD | Bernard JOSSERMOZ Sandrine ROY Marc MAZET | Eric SCHNEIDER Daniel DELATOUR Magalie RENARD |

- Les commissions ont daté des réunions de travail :

Commission appel d'offres : lundi 14 avril à 19h30

Commission urbanisme : lundi 14 avril à 20h

Commission école : mardi 15 avril à 20 heures et réunion à l'extérieur le mardi 23 avril à 18 heures

Commission animation : le ~~mardi~~ ^{mercredi} 30 avril à 20 heures.

- La commission Fleurissement informe qu'une réunion aura lieu le vendredi 25 avril à 20 heures à la salle des Associations. Toutes les personnes désirant participer au Fleurissement de la Commune sont invitées à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 22H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents



